

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/GP/JS

DECISION N° 99/64

OBJET : concert jeune public "Si la Musique m'était contée" contrat de vente coclu avec la société COUGAR PRODUCTIONS

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT la représentation le dimanche 28 mars 1999 à 16 h d'un concert jeune public à l'Orangerie de la Propriété Caillebotte d'Yerres,

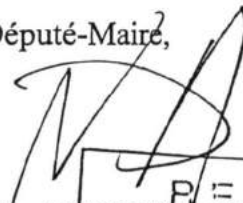
DECIDE

DE signer un contrat de vente avec la société COUGAR PRODUCTIONS domiciliée 76, boulevard Gambetta - 93130 NOISY-LE-SEC, et représentée par Olivier SOUABE, gérant, pour un montant de 21 100 Francs T.T.C.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune, exercice 1999, fonction 3, sous fonction 33, article 6232.

Fait à Yerres, le 16 mars 1999

Le Député-Maire,


Nicolas DUPONT-AIGNAN

